

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE POUR 3 DEMANDES D'AUTORISATIONS
ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AU PROJET DE RECHARGEMENT
D'ENTRETIEN PLURIANNUEL SUR 3 SECTEURS
BOCCA-MIDI, CROISETTE ET GAZAGNAIRE**

COMMUNE DE CANNES

CONCLUSIONS ET AVIS

Destinataires :

- Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes - Service Maritime
- Monsieur le Maire de Cannes
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice

Nature du projet et objet de l'enquête publique

La Ville de Cannes a adressé le 11 mai 2021, à la Direction départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, trois demandes d'autorisations environnementales pour le projet de rechargement d'entretien pluriannuel des plages de 3 secteurs, Bocca-midi, Croisette et Gazagnaire.

Ces trois demandes étaient soumises, au titre du Code de l'Environnement, à une étude d'impact commune et globale et, en conséquence, à enquête publique.

L'objet de cette enquête publique est l'obtention par la Ville de Cannes de trois autorisations environnementales afin de réaliser le projet.

Procédure

La procédure a consisté à :

- réceptionner le dossier objet de l'enquête comportant l'ensemble des pièces,
- analyser et étudier ce dossier,
- effectuer une visite du site,
- vérifier et constater que la procédure en termes de publicité légale et d'information du public a été respectée,
- assurer les permanences prévues par l'arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,
- examiner les contributions du public et la réponse de la ville de Cannes au procès-verbal de synthèse.

Mmes LAVABRE et SEGUIN du Service Maritime de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes ont été très présentes au cours de cette enquête publique, de même que Mme BIANQUIS, responsable du service Infrastructures Maritimes de la Ville de Cannes, avec laquelle j'ai pu échanger sur le fond du dossier comme sur ses aspects pratiques.

Analyse

Le dossier peut être considéré comme très complet et de nature à informer un public non spécialiste, ce qui est l'objectif d'une enquête publique.

Il contient en effet des éléments techniques et scientifiques complexes mais rendus accessibles par des synthèses.

La dimension environnementale du projet est traitée sous tous ses aspects, tant dans l'étude d'impact que dans la réponse du maître d'ouvrage à l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Il ressort clairement du dossier que le projet n'est pas seulement une opération destinée à conserver en l'état les plages pour les activités touristiques et balnéaires.

En fait, il s'insère dans une politique entreprise il y a déjà plusieurs années par la Ville de Cannes, visant à limiter l'érosion du littoral, à maintenir le trait de côte et à le prémunir contre les risques de plus en plus fréquents de submersion, mais tout en préservant un milieu marin particulièrement riche comportant notamment des herbiers de posidonies et cymodocées.

Synthèse

Ce projet n'est pas apparu comme de nature à bouleverser les paysages auxquels sont attachés les cannois et les touristes, ni dans ses objectifs ni dans son procédé de mise en œuvre.

Ainsi, il n'est pas étonnant que les observations aient été relativement peu nombreuses et qu'elles manifestent toutes une adhésion au projet.

Cette adhésion concerne l'ensemble des plages, sans restriction par rapport à un secteur, mais avec un accent porté sur les plages de La Bocca, un lien étant établi avec les opérations d'aménagement Boccacabana et de réhabilitation de la Darse.

On pouvait s'attendre à des observations ou des questions relatives à la préservation des milieux marins de la part de particuliers ou d'associations de protection de l'environnement, notamment dans le secteur Gazagnaire, en raison d'une grande proximité des herbiers.

La publicité de l'enquête publique ayant été effectuée dans le respect absolu des règles en la matière, on peut penser que la simple consultation du dossier a permis de répondre aux questions que certaines personnes ou organisations pouvaient se poser.

Ce projet me paraît donc en adéquation avec les objectifs définis par la Ville de Cannes, sa mise en œuvre respectant l'ensemble des contraintes environnementales, qu'elles soient techniques ou réglementaires.

La proposition d'utilisation de sable provenant du Riou de L'Argentière mérite d'être étudiée, sous réserve naturellement de compatibilité qualitative et d'intérêt économique.

AVIS

J'émet un AVIS FAVORABLE au projet de rechargement d'entretien pluriannuel des plages des 3 secteurs Bocca-Midi, Croisette et Gazagnaire.

-

Fait à Golfe-Juan le 8 juin 2022

Le Commissaire Enquêteur

Gérard RENAUD